



## Abolition de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG Une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires !

Cette indemnité a été créée en 1997, lors de l'augmentation de la CSG dont le taux passait à 7,5%, afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires liées aux différences entre l'assiette des cotisations maladies portant uniquement sur le traitement et l'assiette de la CSG portant sur l'ensemble de la rémunération (traitement, primes, etc.). **L'IECSG était versée aux fonctionnaires civils et militaires recrutés avant le 1er janvier 1998, elle était revalorisée chaque année en fonction de l'augmentation des primes des agents.**

Sous prétexte que cette prime « est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 peuvent en bénéficier », la ministre de la Fonction publique a décidé unilatéralement de supprimer cette indemnité ! Cette mesure qui est présentée comme « juste pour une fonction publique exemplaire », **est une baisse du revenu inacceptable, alors même que la valeur du point d'indice est toujours bloquée depuis 2010.**

Cela concernera 960 000 agents dans les trois versants de la Fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> mai et sera applicable aux niveaux des indemnités de 2014.

Les hauts salaires seront immédiatement plafonnés, soit environ 400 personnes et verront cette prime progressivement supprimée.

Les agents de catégorie C, soit environ 250 000 agents, dont le traitement est inférieur à 1 852 € brut par mois, seront exemptés du dispositif.

Pour les autres catégories, environ 710 000 agents, la prime sera supprimée progressivement au fil des changements d'échelon et/ou des avancements.

**La ministre de la Fonction publique joue les prestidigitateurs pour supprimer cette prime, mais ne nous y trompons pas, il y a une nouvelle perte du pouvoir d'achat pour 700 000 agents.**

**FORCE OUVRIERE dénonce ces mesures qui sapent le pouvoir d'achat des agents et exige la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice.**

**FORCE OUVRIERE condamne la politique d'austérité poursuivie actuellement par ce gouvernement.**

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

☎ :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :  
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

